

## **ETUDE POUR LE CONFORTEMENT EN EAU SUR LE BASSIN DU LEMBOULAS**

### **DEVOLUTION DU MARCHE**

---

Dans le cadre de sa politique de maîtrise de l'eau, afin de ré instaurer un équilibre entre les différents usages de l'eau: salubrité, agriculture, pêche le Conseil Général mène déjà des actions visant à renforcer la ressource en eau sur plusieurs bassins hydrographiques déficitaires du département (Garonne, Aveyron, Tescou, Léré).

Sur le Lemboulas la création de barrages à vocation de soutien d'étiage s'avère nécessaire pour retrouver cet équilibre.

En préalable à la réalisation de retenues et en application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), la réalisation d'un Plan de Gestion des Etiages (PGE) s'avère nécessaire.

Le PGE est un document qui décrit un ou plusieurs scénarios permettant de garantir une situation d'équilibre à l'étiage : définition de débits objectifs à atteindre en différents points du bassin, mesures d'économies d'eau, création de ressources nouvelles, mise en place de quotas de prélèvements en fonction des ressources disponibles, identification des préleveurs.

Le présent marché a pour objet :

- la réalisation d'une étude globale permettant d'aboutir à la rédaction d'un PGE,
- une analyse comparative, technique et économique des sites de réservoirs potentiels,
- la réalisation de 2 à 3 Avants Projets Sommaire de barrages sur les sites jugés les plus intéressants.

Une première consultation a donc été organisée selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics mais la Commission d'Appel d'Offres du 27 septembre 2004 a déclarée la procédure infructueuse, une seule offre ayant été remise pour un montant très au dessus de l'estimation administrative.

Une seconde consultation a été lancée selon la même procédure dans les conditions suivantes :

- Envoi de la publicité le 28 septembre 2004 ;
- Publication dans le BOAMP le 30 septembre 2004 et dans Le Moniteur le 8 octobre 2004 ;
- Date limite de réception des offres : 25 octobre 2004 ;
- Offres reçues : 5 (CACG, Hydratec, BRL Ingénierie, Stucky et SOGREAH).

A l'issue de l'analyse des offres présentée en annexe, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 novembre 2004 pour avis a examiné les 5 offres reçues au vue des critères suivants :

- 1) Méthode et stratégie proposée ;
- 2) Références : prestations similaires sur les trois dernières années ;
- 3) Durée des différentes phases effectives de travail pour chaque tranche et phase de travail ;
- 4) Prix.

Et propose de retenir l'offre de la Société BRL, qui présente un offre complète. Ce bureau d'études connaît bien ce type de procédures et propose un échancier conforme aux attentes du maître d'ouvrage pour un prix correct.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- attribuer le marché sur l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres à la Société BRL pour un montant de 94 723, 20 €TTC,
- m'autoriser à signer au nom du Conseil Général le marché relatif à l'étude pour le confortement de la ressource en eau sur le bassin du Lemboulas à intervenir avec la Société BRL.

Adopté à l'unanimité.